



La lettre malganaise

Avril 2021

LE MOT DU MAIRE

Le printemps calendaire est arrivé. Dans nos têtes, il n'est pas encore là tant la Covid nous affecte, en nous empêchant de vivre normalement et en emportant certains de nos proches. Nous devons continuer de lui résister. La vaccination est une arme efficace. Avec elle, la perspective de renouer avec nos habitudes, de partager des moments de vraie vie avec nos parent(e)s, nos ami(e)s, de retourner au cinéma ou autres spectacles, se rouvre enfin. En attendant, faites attention à vous.

Etienne BONNIN

MAIRIE :

Site internet : www.saint-maugan.fr

Horaires d'ouverture : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 et 12h00 et de 14h00 et 17h00

Téléphone : 02.99.09.99.25

Courriel : mairie.saint-maugan@wanadoo.fr

Mairie fermée les 16 et 23 avril 2021

NUMEROS UTILES :

SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie	17
N° international d'urgence	112
N° international d'urgence sms fax	114
Enedis (urgence)	: 09 726 750 35
Véolia eau	: 09.69.32.35.29

DATES À RETENIR :

13 et 20 juin 2021 : élections départementales et régionales.

26 avril 2021 : Reprise de l'école.

08 mai 2021 : Commémoration du 08 mai 1945. Rendez-vous devant le Monument aux Morts à 11h30 (à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

VIE DES ASSOCIATIONS :

Rappel des jours et horaires des activités sous réserve de la reprise de celles-ci.

✧ **Association Culturelle Malganaise**

Ouverte le mardi entre 16h et 18h et le vendredi entre 17h30 et 18h30. Cotisation familiale fixée à 10€.

Mail de contact : biblistmaugan@orange.fr

Vous pouvez contacter la présidente, Mme Dominique Trédan au 06.32.71.73.05.

✧ **Gym Détente Malganaise**

Séances le mardi de 19h30 à 20h30 à la salle multifonctions. Deux séances offertes.

Pour tout renseignement, contactez Michèle au 06 49 10 78 76.

✧ **St-Maugan Country Line 35**

Séances le vendredi de 19h30 à 22h à la salle multifonctions sur des musiques rythmées et variées. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la présidente au 07.87.87.82.58 ou l'animateur au 07.81.17.64.84.

✧ **Les Patins de St-Maugan**

Nouvelle association malganaise propose aux enfants de 5 à 12 ans des séances de roller à la salle multifonctions tous les mercredis entre 18h00 et 19h00.

Pour tous renseignements, contactez le président, Amaury Tonnard au 06.18.78.64.19. ou par mail : asso.lpsm@yahoo.com

Vie de la commune

Hommage à Christian FOUVILLE

Christian,

Si l'Étoile Sportive Malganaise est parvenue à briller, c'est en grande partie à toi qu'on le doit. Ton implication a été totale, à tous les niveaux du club. Au début, en tant que joueur, ensuite, tu t'es lancé dans l'arbitrage. Pendant vingt-quatre ans tu as été l'arbitre officiel du club. Entre temps, comme si cela ne suffisait pas, tu es devenu président, fonction que tu as occupée pendant seize années. À quoi il faut ajouter que, pendant plus de vingt ans, tu as entraîné, éduqué et accompagné les jeunes dans toutes les catégories d'âge.

Tu as tellement bien su communiquer ta passion pour le football qu'ils ont été nombreux à suivre ton exemple, devenant à leur tour encadrants, coachs, entraîneurs. Tu as aussi pris sous ton aile deux joueurs, un jeune et un moins jeune, pour les préparer au mieux afin qu'ils passent avec succès leur diplôme d'arbitrage. Et là non plus, tu n'as pas été avare de ton temps, en les accompagnant sur le terrain pour leur prodiguer tes conseils avisés, nourris par une profonde connaissance du jeu de football et du rôle, parfois ingrat, d'arbitre.

Nous tenons aussi à remercier ta femme, Sylvie, qui t'a permis de poursuivre ta passion tout au long de ces années et de nous apporter beaucoup, tant tu étais capable de trouver une solution à tous les petits problèmes que pose la gestion d'un club de foot.

Christian, tu laisses un grand vide que rien ni personne ne remplacera. Ton respect des gens, ta gentillesse resteront gravés pour toujours en nos cœurs.

Merci pour tout ce que tu as fait pour le club, ton club, merci au nom des dizaines de gamins et gamines à qui tu as appris à jouer au foot. Lorsqu'on parle de l'ESM, on pense à toi.

Au revoir,

Fred et Franck pour l'ESM

Point sur les projets communaux

En avril ne te découvre pas d'un fil nous dit l'adage, tandis qu'en mai ..., et bien nous resterons prudents pour l'instant. Cela dit, les premières hirondelles sont arrivées, les pommes de terre plantées et les fraisiers commencent à fleurir.

Les saisons continuent donc de tourner malgré tout. Celle que nous entamons devrait voir se concrétiser le terrain multisport qui sortira de terre en juin, tandis que le lotissement en est lui arrivé au stade où il doit recevoir les premiers agréments administratifs.

Concernant l'ouverture des chemins, la chose prend du retard à cause de la situation sanitaire. Nous espérons toujours organiser une journée de débroussaillage à laquelle chacun pourra participer s'il le souhaite. Et j'attends impatiemment de pouvoir réunir les jeunes malganais(es) pour échanger avec eux. La lettre d'invitation est prête, seule manque la date.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la mairie. Nous vous rendrons compte de l'avancée des différents projets en cours lorsque nous aurons à notre disposition de nouvelles informations.

Et, dernière chose, en lien avec un évènement qui s'est produit chez nous, à Saint-Maugan, méfiez-vous des entreprises qui vous contactent par téléphone ou qui démarchent à domicile. Avant tout engagement de votre part, renseignez-vous sur leur sérieux et leur probité.

Voirie communautaire : des obligations pour les propriétaires bordants

Le dimanche 28 mai 2017, de fortes précipitations orageuses se sont abattues sur l'ensemble du territoire provoquant des dégâts importants sur la voirie communautaire. On ne peut que déplorer que bon nombre de riverains, eux aussi, ont subi des dégâts importants au niveau de leur propriété.

Outre le fait que les pluies ont été d'une extrême violence sur un court laps de temps et que les inondations restent un phénomène naturel, les dégâts ont été aggravés par le ravinement des terres des champs sur la voirie et des aménagements de busage de fossés empêchant la bonne évacuation des eaux pluviales.

A ce titre, il est important de rappeler certaines obligations aux riverains bordants les voiries communautaires :

Prévenir les écoulements de terre sur la voirie

Les exploitants des parcelles doivent veiller et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour limiter, voir supprimer, l'érosion importante des terres lors de fortes précipitations, tels que :

- Adapter les méthodes culturales au terrain, notamment par le travail de la terre et la mise en culture perpendiculaire à la pente de la parcelle,
- conserver des talus existants et des éléments bocagers (haies, arbres isolés),
- planter des accès de parcelles sur la partie haute du champ.
- respecter des bandes enherbées en crête de talus (entre le champ et le fossé).
-

De plus, nous vous informons que la Collectivité porte sur son territoire, le programme BREIZH Bocage qui consiste à la restauration et la promotion des haies bocagères sur les parcelles agricoles.

Outre le fait de limiter des dépenses publiques récurrentes de remise en état de la voirie suite aux orages, nous vous rappelons que l'ensemble de ces opérations ont une valeur économique pour votre exploitation par la conservation de la terre arable et de ses éléments nutritifs et la valorisation du bocage en bois d'œuvre à terme.

Nul ne peut, sans autorisation, réaliser un ouvrage sur le domaine communautaire

- Les travaux à proximité ou sur l'emprise des voies communales ou des chemins ruraux doivent **impérativement** faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation de voirie auprès de la Mairie concernée. Les ouvrages réalisés sur l'emprise de la voirie restent la propriété du bénéficiaire. Par conséquent, l'entretien et le maintien en conformité de l'ouvrage restent donc entièrement à sa charge et sous sa responsabilité.

Entretien de la végétation bordant la voirie communautaire

- Le riverain respectera les distances réglementaires relatives à la plantation d'arbres et d'arbustes. Les plantations sur l'emprise de la voirie sont formellement interdites.
- Pour la sécurité des usagers de la route et la conservation de la voirie et des réseaux, Le riverain a obligation de réaliser un entretien régulier de ses haies (taille ou élagage) afin que la végétation n'empiète pas sur l'emprise de la voirie.

Informations diverses



Elections départementales et régionales

Les élections devraient normalement se dérouler les deux jours les 13 et 20 juin 2021. Les deux bureaux de vote (départemental et régional) seront installés à la salle multifonctions. Vous voterez donc deux fois à deux tables de décharge différentes. Apportez bien votre dernière carte électorale car même si dans les communes de – de 1000 habitants elle n'est pas obligatoire, elle permet de vous retrouver plus facilement sur les listes d'émargement.

Si vous êtes un nouvel habitant et que vous souhaitez voter aux prochaines élections, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 07 mai 2021**.

Vous pouvez vous inscrire de chez vous en vous connectant à mon.service-public.fr ou en mairie ou par courrier. Les imprimés sont à votre disposition sur le site internet de la mairie dans la rubrique *mairie virtuelle*. Le formulaire de demande d'inscription devra être accompagné des copies de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Recensement Service National

Rappel : Tout-e jeune Français-e dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué-e à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il-elle reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Rendez-vous en mairie ou en ligne (service-public.fr). Se munir de sa carte nationale d'identité et du livret de famille de ses parents. La démarche est faite par le-la jeune mais s'il-elle est mineur-e, il-elle peut se faire représenter par un de ses parents.



Vaccination anti COVID

Les personnes de + de 70 ans peuvent désormais se faire vacciner. Le centre de vaccination le plus proche est celui de Montfort-Sur-Meu, installé au sein du complexe sportif le COSEC. Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 0 805 690 821, ce service gère les rendez-vous pour tous les centres de vaccination anti-Covid d'Ille-et-Vilaine. Vous pouvez également vous inscrire sur la plateforme internet www.doctolib.fr

Si vous n'êtes pas en capacité de prendre rendez-vous seul, contactez la mairie.

Si vous ne disposez d'aucun moyen de transport, sachez que sur prescription médicale, le taxi ou l'ambulance peut être pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Responsable de la publication : Etienne BONNIN, Maire de la commune de Saint-Maugan, 14 rue du Morbihan 35750 Saint-Maugan
Rédaction et mise en page : Secrétariat Général de la mairie de St-Maugan
Impression : mairie de St-Maugan